

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ DU COMPLEXE AQUATIQUE



DOCUMENT DISPONIBLE À L'ACCUEIL DU COMPLEXE
AQUATIQUE ET SUR LE SITE <https://hyeres.fr>

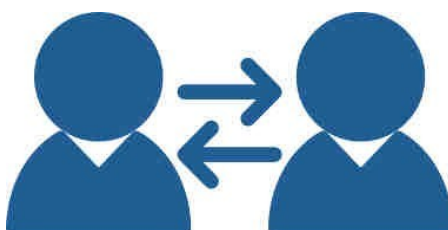
ÉDITION 2026

Le Complexe Aquatique de Hyères est conforme aux exigences de la réglementation d'accessibilité d'un établissement recevant du public.

Les locaux sont accessibles au public et sont équipés pour répondre aux besoins.



Le personnel est à votre écoute et peut, à votre demande vous aider dans vos démarches.



Ce registre est à votre disposition pour consultation. Vous pouvez également le consulter et le télécharger sur le site <https://hyeres.fr>

SOMMAIRE

- 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**
- 2- ACCÈS ET CIRCULATION**
- 3- ACCUEIL**
- 4- MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ**
- 5- ANNEXES**

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Raison Sociale :	Complexe Aquatique
Adresse :	Avenue Ambroise Thomas – 83400 Hyères
Téléphone :	04.94.00.46.10.
Courriel :	annexecomplexe.aquatique@ mairie-hyeres.com
Site Internet :	https://hyeres.fr
Nom du Représentant :	Véronique BERNARDINI
Numéro Siret :	17830001800011
L'Établissement fait-il partie de la 2ème catégorie :	OUI
Effectifs des personnes reçues :	920
L'Établissement possède plusieurs Niveaux ; (étages et/ou sous-sol) :	OUI
Existe-t-il un registre de Sécurité :	OUI

2- ACCÈS ET CIRCULATION

ACCÈS AU BÂTIMENT

Entrée du Complexe Aquatique :

L'accès depuis les places de stationnement présente un cheminement plat, sans dévers et sans obstacles à la roue.



Places de stationnements :

Trois places de stationnement réservées aux titulaires d'une carte de stationnement handicapé, sont disponibles sur le parking du complexe aquatique. Ces places sont matérialisées au sol et dispose de la bande de guidage permettant de rejoindre le cheminement.



Entrée dans le hall d'accueil :

L'entrée s'effectue directement depuis le parvis.



CIRCULATION DANS LE BÂTIMENT

La circulation dans l'ensemble du bâtiment est conforme à la réglementation. Les personnes en situation de handicap peuvent se déplacer de manière autonome.

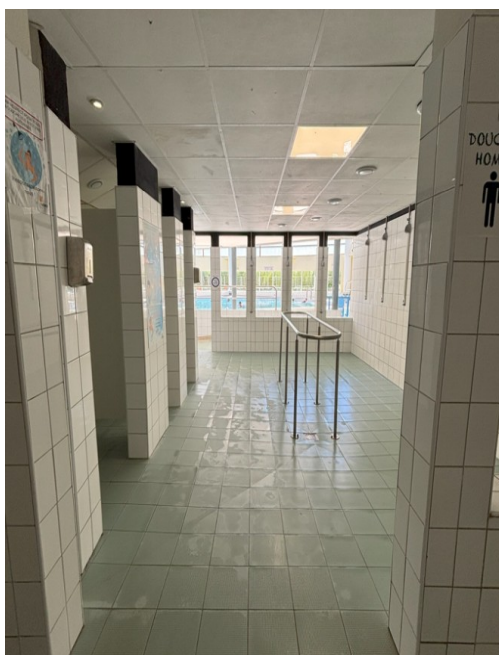
Concernant les utilisateurs de fauteuils roulants, dans un souci d'hygiène, des fauteuils sont prêtés afin de se rendre sur les plages via les pédiluves adaptés.

- **4 fauteuils roulants** disponibles sur site.



Accès aux vestiaires, sanitaires et douches :

L'ensemble des équipements présents dans les cabines, sanitaires et douches sont accessibles, aux personnes à mobilité réduite.



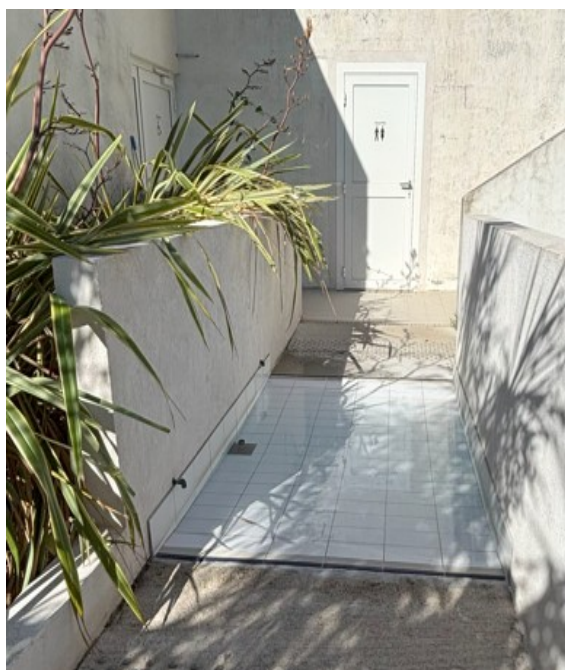
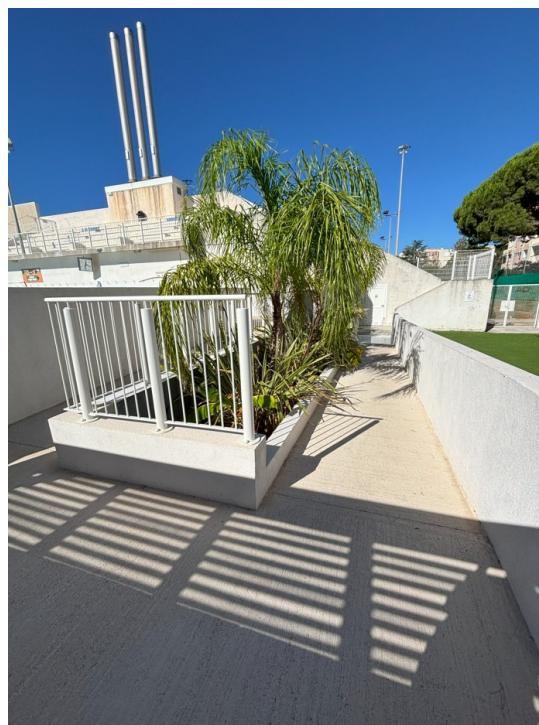
Accès aux bassins :

Les bassins sont accessibles. Un dispositif de mise à l'eau mobile est présent sur site.
Les maîtres-nageurs sont disponibles, pour aider à la manœuvre en toute sécurité.



Accès à l'aire de pique-nique :

L'aire de pique-nique est accessible via une rampe PMR. Cet espace dispose également d'un sanitaire pour les personnes à mobilité réduite.



3- ACCUEIL

PRISE EN CHARGE

Les agents présents à l'accueil, guident et accompagnent les usagers pour l'accès aux vestiaires et si besoin pour l'utilisation des fauteuils « Zone Propre ».

La banque d'accueil permet d'accueillir les personnes à mobilité réduite.

Elle est également équipée d'une Boucle à Induction Magnétique.



Difficultés pour la lecture d'un formulaire : les agents d'accueil indiquent à l'utilisateur les champs qu'il doit remplir et veillent à ce qu'il puisse les remplir correctement.

COMMUNICATION SUR L'ACCUEIL DES PMR

- **La caisse dédiée aux PMR** est signalée par un pictogramme.
- **Le registre d'accessibilité** est disponible pour consultation à l'accueil du complexe ainsi que sur le site internet <https://hyeres.fr>
- **Le site internet** indique **les modalités d'accès** au complexe aquatique pour les PMR.
- Une **Boucle à Induction Magnétique** est disponible sur la banque d'accueil.



ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES

- **3 Places de stationnement** réservées sur le parvis.
- **1 Caisse PMR** sur la banque d'accueil pour permettre aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant de communiquer avec l'agent d'accueil et/ou remplir un imprimé.
- **1 Ascenseur** au niveau 0 (parvis extérieur) pour accéder à la mezzanine, qui donne accès :
 - Aux gradins de la piscine intérieure.
 - À l'élévateur pour personnes à mobilité réduite (EPMR), donnant accès aux gradins extérieurs.

4- MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ



Élévateurs PMR

En libre-accès

Les usagers peuvent, si besoin, demander une aide aux agents d'accueil pour utiliser l'équipement.

Contrôle annuel – Société SOCOTEC

Maintenance mensuelle : L'ASCENSORISTE



Ascenseurs

En libre accès Niveau 0 (parvis) et Niveau 1 (mezzanine)

Contrôle annuel – Société SOCOTEC

Maintenance mensuelle : L'ASCENSORISTE

5- ANNEXES

- **Document d'aide à l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite et aux personnes en difficulté à destination des agents d'accueil et des médiateurs numériques.**
- **Fiche de procédure d'accueil des Personnes à Mobilité Réduite (guide d'accueil des usagers à destination des agents).**
- **Plan stationnement et accès au complexe aquatique des Personnes à Mobilité Réduite.**

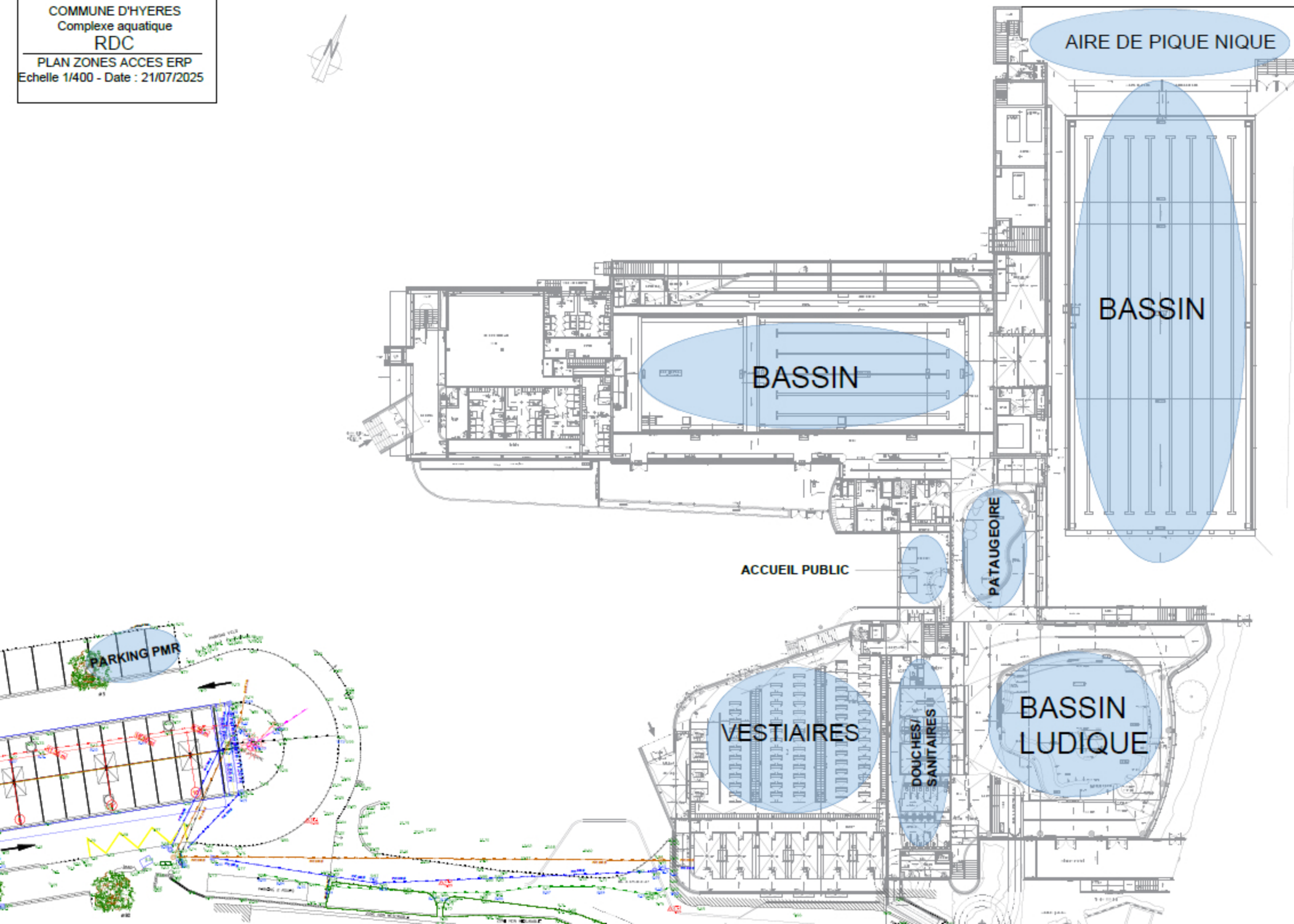
COMMUNE D'HYERES

Complexe aquatique

RDC

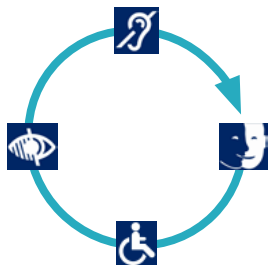
PLAN ZONES ACCES ERP

Echelle 1/400 - Date : 21/07/2025





Accessibilité de l'établissement



Bienvenue

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☒ oui

☐ non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☒ oui

☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.



C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.



C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

☒ oui

☐ non

→ Le personnel connaît le matériel

☒ oui

☐ non



Contact :



Consultation du registre public d'accessibilité :



☒ à l'accueil



☒ sur le site internet

N° SIRET :

Adresse :



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1.



Ce service sera accessible le : ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ oui ☐ non



2.



Ce service sera accessible le : ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ oui ☐ non



3.



Ce service sera accessible le : ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ oui ☐ non

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.